

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt-sept mai à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire.

Étaient présents : Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST

Absent excusés : Mr ADNET Bruno, Mme PERARDEL Ophélie,

Mr ADNET Bruno a donné pouvoir à Mr GILLE Pierre-Marie.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr APPERT Guy est désigné pour remplir cette fonction.

REMISE EN ETAT DU COURT DE TENNIS :

Mr Bruno Capt donne connaissance du devis de remise en état du court de tennis, les travaux prévus se décomposent ainsi :

- Préparation du support : arasement des sections de dalles, décrassage et démoussage, ragréage du support, consolidation du support.
- Revêtement : coloration et tracé,
- Accessoires optionnels : poteaux et filet et fourniture d'un filet de beach volley.

Mr Capt indique que le coût de ces travaux avec options se montent à 4800.40 € HT. Il précise que le délai d'exécution est de 2 semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de remise en état du court de tennis en y incluant les options.

PROJET EOLIEN : NORDEX :

Mr le Maire expose au conseil municipal que la société NORDEX a pris contact le 26 avril 2016 avec les Adjointes et lui-même afin de présenter un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Nordex est une société allemande, pionnière dans l'éolien. Mr le Maire indique que cette société a été en charge de l'implantation du parc éolien de Germinon.

Nordex projette d'installer entre 6 et 8 éoliennes. Cette société effectue le montage financier, la conception-fabrication, la maintenance et le démantèlement, la durée de vie d'un parc éolien est de 20 à 40 ans.

Nordex précise qu'une faible emprise au sol est nécessaire, environ 20 ares, et que les terres agricoles continuent à pouvoir être exploitées. Sont également mises en avant les retombées fiscales annuelles, les loyers annuels des servitudes de chemins, la création d'activité économique locales : sociétés locales pour le chantier et emploi de techniciens pour la maintenance des éoliennes.

Mr le Maire recontactera la société Nordex pour organiser une réunion avec le conseil municipal, afin de répondre à toutes les questions que chacun se pose à propos de la pertinence ou non de l'implantation d'un parc éolien à Matougues.

ZONE ARTISANALE :

Madame Marie-Pierre Raux indique que les échanges ont repris avec Mr Jean-Louis Carré, qu'ils sont fructueux, que nous sommes en phase de négociation et qu'il semble qu'une solution amiable peut aboutir.

DEVIS VOIE PIETONNE :

Mr le Maire explique qu'il s'agit de réaliser une voie piétonne sur la RD3, qui irait de la propriété sise au 13 route Nationale jusqu'à l'arrêt de bus. Actuellement, les enfants sont obligés de marcher dans l'herbe. L'estimation du maître d'œuvre AD-P se monte à 17 110 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour la réalisation de ce chemin et d'intégrer si possible ces travaux dans l'appel d'offre de la rue des Juifs.

PERSONNEL COMMUNAL :

Suppression du poste d'Adjoint Technique à 12.50/35^{ème} remplacé par un poste à 17.30/35^{ème} occupé par Mr Bernard BRETON.

Autorisations spéciales d'absence : le conseil municipal décide **d'accorder** à l'ensemble des agents de la collectivité le régime des autorisations spéciales d'absence conformément au dispositif établi par le centre de gestion de la Marne et accepté par le comité technique (ex : mariage d'un agent autorisation d'absence de 5 jours ouvrables, décès du conjoint de l'agent 3 jours ouvrables etc).

Médailles d'honneur :

Deux agents peuvent prétendre à la médaille d'argent, une gratification peut être versée aux agents. Pour cela, il y a lieu de mettre en place l'action sociale pour le personnel. L'action sociale est obligatoire par la loi pour les collectivités territoriales (loi du 26/01/1984). La mise en œuvre se fait par délibération après avis du comité technique.

Madame Josiane Raobelinaharizoa intervient en précisant que l'on peut adhérer au CNAS (Comité National d'Action Social) en versant un pourcentage de la masse salariale. Ainsi c'est cet organisme qui gère les dossiers de demande d'action sociale établis par les agents.

Des renseignements seront demandés en ce sens et la question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour avis.

PRES COMMUNAUX :

Mr le Maire rappelle que Mr Benoît Jacquet a restitué la parcelle communale, qu'il cultivait dans les prés, fin mai 2015. Cette parcelle devant être réattribuée, Mr le Maire propose que Mr Jean-Marc GUICHON en soit le bénéficiaire. Mr le Maire précise qu'au moment des négociations pour la zone artisanale, Mr Guichon s'était engagé à vendre sa parcelle ou à l'échanger avec Mr Jean-Louis CARRE, et de ce fait, il était prévu de lui louer cette parcelle. Mr Guichon avait donc commencé des travaux sur cette parcelle et Mr le Maire indique qu'il est donc normal qu'elle lui soit attribuée pendant une période de 3 ans (soit 3 récoltes : 2016-2017-2018).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 4 abstentions d'attribuer la parcelle communale ZO 40 pour 2ha 12a 15ca à Mr Jean-Marc GUICHON par convention à titre précaire d'une durée de un an renouvelable deux fois.

RUE DES JUIFS :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la subvention demandée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été refusée ainsi que la subvention départementale au titre des amendes de police.

Il est possible pour les communes qui n'ont pas été retenues au titre de la DETR de faire une demande de subvention auprès de la Région au titre du plan de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants, le plafond de cette aide est de 20 000 €. D'autre part, l'Etat a mis en place un fonds pour relancer l'économie et notre dossier DETR a été rebasculé sur ce fonds. Des informations plus précises sur ces possibles subventions seront données à un prochain conseil municipal.

Mr le Maire indique également que les appels d'offres doivent être lancés courant juin.

Il précise que la réunion publique avec les riverains s'est bien passée et que peu de remarques ont été faites, dans l'ensemble toutes les personnes présentes semblaient satisfaites.

Les travaux d'effacement de réseaux devraient débuter fin août début septembre.

REMISE DE LA 2^{ème} FLEUR :

Mr le Maire avertit le conseil municipal que Mr Mouton de Compertrix a été délégué par le Comité Régional de Tourisme pour nous remettre la deuxième fleur. Mr le Maire déplore simplement le peu de membres officiels présent à cette cérémonie.

CIMETIERE :

Mme Marie-Pierre RAUX et Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL ont participé à une formation sur la législation funéraire, et ils informent le conseil municipal que pour établir un règlement de cimetière, celui-ci doit être clôturé par un mur ou un grillage d'au moins 1.50 m. Pour Matougues ce n'est pas le cas, en effet autour du monument aux Morts il existe simplement une grille d'environ 60 cm.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander un devis à Mr Vachez pour rehausser cette grille.

MARCHE FERMIER :

Mr Benoît Jacquinet présente les panneaux que l'Association du Marché de Matougues souhaite poser dans la commune, leur dimension est de 60 x 25 cm.

Ce sont trois panneaux qui seraient mis en place : un en arrivant de la route de Juvigny, et deux rue du Moulin à l'emplacement de la cabine téléphonique et en vis à vis.

Mr Jacquinet demande à ce que les réservations soient préparées par les agents communaux.

Un panneau double face est prévu à l'emplacement de l'ancien abri-bus près du futur distributeur de produits fermiers.

QUESTIONS DIVERSES :

COMITE DES FETES :

Mr le Maire indique que le comité des fêtes a acheté des tonnelles pour ces manifestations pour un montant de 215.98 €, il propose que la commune subventionne ce matériel.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer au comité des fêtes une subvention de 215 €.

TERRAIN DE BI-CROSS :

Mr le Maire indique qu'un terrain de bi-cross pourrait être réalisé près de l'aire de jeux.

Un devis a été établi par l'entreprise RAUX, il s'élève à 2125.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un terrain de bi-cross et de donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer le devis de l'entreprise RAUX.

RD3 :

Une réunion de la commission voirie a eu lieu avec Mr Arrouart, maître d'œuvre, la Société CEGELEC et PHILIPS pour les éclairages publics sur la RD3. En effet, on dénombre 4 lampes LED défectueuses. A cette réunion Mr Eric ROBIN avait indiqué que les appareillages semblaient ne pas être étanches et étaient la cause des pannes. CEGELEC certifie qu'au contraire les appareillages sont bien étanches et que pour plus de sécurité il étudie la possibilité de poser un caoutchouc.

CEGELEC précisait également que l'adaptation avait été refaite dans les règles de l'art.

En conclusion, la société Philips et Cegelec décident d'un même accord de faire un geste commercial la garantie de 5 ans sur le matériel passe à 10 ans et la garantie de 1 an sur la maintenance passe à 10 ans.

Le conseil municipal est satisfait de cette conclusion.

Feu clignotant :

Mr le Maire signale que les feux clignotants ne fonctionnent pas, l'entreprise doit intervenir.

Mr Eric Robin signale à nouveau le problème des piétons et cyclistes qui empruntent la voie piétonne et cyclable sur la RD3. Ces utilisateurs ne font pas attention aux sorties de véhicules des propriétés riveraines ce qui pose problème. La crainte de l'accident est forte.

Il faudrait peut-être envisager une signalisation horizontale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h20.

**L'Adjoint au Maire,
Bruno ADNET**